

ASSOCIATION VAL TRIQUEUT-DERBORENCE : AGO 8 JUILLET 2017

« Le Godet », 18h00

1 Accueil et salutations

- ⇒ Fabrice mentionne de nombreuses personnes excusées.
- ⇒ Il demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour : pas de modifications souhaitées.

2 Approbation du PV du 9 juillet 2016

Le PV 2016, qui était mis à disposition ½ heure avant l'assemblée pour lecture, est approuvé à l'unanimité.

3 Désignation des scrutateurs

Jean-Pierre Penon et Olivier Cottagnoud.

4 Rapport annuel du comité par le président

Fabrice nous parle des contrôles annuels des eaux potables puisque ce point avait fait débat l'an dernier.

Après discussion avec le canton et la commune de Conthey, il s'avère qu'un nouvel arrêté cantonal a été publié le 21 décembre 2016. Il remplace celui 8 janvier 1969 et dit ceci :

Art. 10 Responsabilité de la commune

La surveillance de l'alimentation en eau potable dans les communes incombe au conseil communal. Les communes sont responsables de la qualité de l'eau distribuée par les réseaux publics, y compris les consortages, ou de celle provenant de réseaux privés.

Art. 14 Contrôle de la qualité de l'eau

1 Les communes ont l'obligation de faire procéder périodiquement aux prélèvements de l'eau de chaque captage en vue d'analyses. Les instructions nécessaires à ce sujet doivent être données par les communes aux consortages et aux propriétaires de réseaux privés.

2 La fréquence minimale des prélèvements est établie selon les directives de la branche professionnelle et l'analyse de risque. La fréquence minimale pour une eau non traitée qui alimente moins que 4000 consommateurs est de deux échantillons par année.

3 L'analyse de l'eau potable traitée (par exemple UV, javel, filtration, ozonation, etc.) doit être basée sur le risque, avant et après le traitement.

4 Les propriétaires de sources privées font analyser l'eau au moins une fois par an, au printemps ou pendant l'été.

Ludovic Dozias, responsable du service des eaux de la commune de Conthey lui a confirmé par écrit que, compte tenu de la taille des consortages de la vallée, un seul contrôle annuel suffit. En revanche, impossible d'aller en-dessous et passer, par exemple, à du bisannuel.

Point suivant, la **collecte des déchets**, sujet récurrent.

Depuis juillet 2015, l'abri à moloks a été démonté au Godet et le nombre de conteneurs a été augmenté à Derborence.

Sollicités par des résidents de Derborence, la commune de Conthey a été approchée pour savoir si l'installation d'un conteneur à verre était envisageable.

Réponse de la commune de Conthey, le 20 juin, par Yvon Berthouzoz : ça n'est pas envisagé pour l'instant.

En revanche, une autre demande émanant des mêmes résidents de Derborence a été entendue, c'est **l'installation d'une cabine de wc chimique** à l'arrêt du car de Derborence, placée dans un abri en bois.

Pour être honnête, il faut relever que la requête formelle du Val Triqueut est arrivée quasiment au moment-même où la construction de l'abri en bois débutait. Donc l'association n'est pas tout-à-fait à l'origine de cette réalisation même si elle avait déjà posé la question précédemment. L'essentiel est que ce point soit désormais réglé.

Avant-dernier point de ce rapport d'activité, **l'installation d'un feu à l'entrée du tunnel**, à Madouc.

Le comité de l'association a été informé de la mise en place de ce dispositif et, unanimement, a approuvé la démarche.

La volonté est de permettre aux personnes qui redescendent en plaine avec Car Postal d'attraper leur correspondance à Sion. Ce qui est loin d'être garanti si le car doit attendre à plusieurs reprises que des véhicules fassent marche arrière dans les tunnels ou à la ceinture blanche.

Pour faire simple, c'est le chauffeur du car qui actionne à distance le feu, aux alentours de Motelon.

Cette installation est pour l'instant à l'essai et si ce test est concluant, elle sera pérennisée. Un second feu pourrait être aussi installé dans l'autre sens. Fabrice nous rappelle que, même s'il n'y a pas un policier derrière chaque sapin, nous devons respecter cette signalisation car nous pouvons être amendables au même titre qu'une infraction commise en plaine.

Enfin, pour ceux qui ont eu la curiosité de visiter le **site internet Val-Triquet – Derborence**, vous aurez constaté qu'il a été totalement refondu grâce à l'un de nos membres, Yves Moser.

Nous pouvons intervenir bien plus rapidement et il est beaucoup plus convivial.

5 Présentation des comptes et rapport des vérificateurs

Gaby Rapillard nous présente les comptes du 01.06.2016 au 31.05.2017.

Le total des revenus s'élève à frs 4'545.10. Les charges à frs 2'926.60. Le bénéfice de l'année comptable s'élève à frs 1'618.50. La fortune de l'association est de frs 14'304.25.

Jean-Jacques Evéquo, vérificateur des comptes nous affirme que tout concorde et que la comptabilité est tenue régulièrement. Il nous recommande d'approuver les comptes.

6 Approbation des comptes, décharge au comité

Comptes approuvés à l'unanimité.

7 Elections statutaires

Fabrice nous rappelle que nos statuts nous imposent chaque trois ans de renouveler le comité de l'association. Il est précisé à l'article 9 que :

"Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour trois ans et sont rééligibles. Le comité se compose d'un président et de 4 à 8 membres. Le comité s'organise lui-même."

A ce propos, nous sommes actuellement 7 membres, par ordre alphabétique Henri Alberganti, Yves Gaillard, Sandrine Germanier, Fabrice Germanier, Norbert Leyat, Gabrielle Rapillard et Partrick Sauthier.

Il se trouve que nous avons reçu une démission datée du 19 juin 2017 :

"C'est avec regret que je me vois dans l'obligation de mettre un terme à mon engagement en tant que membre du comité du ValTriquet.

En effet, ma santé ne me permet plus d'assumer mes fonctions dans les meilleures conditions.

J'espère vivement que tu trouveras une personne jeune et motivée pour me remplacer et qui aura également une place pour le stockage de tout le matériel.

Je tiens à te remercier ainsi que tous les autres membres du comité pour l'excellente collaboration que nous avons toujours eue depuis ces nombreuses années.

Cordiales salutations."

Signé : Henri "Rio" Alberganti

Le président passe la parole à Henri qui souhaite remercier tout le monde pour les années passées au sein de l'association et regrette devoir nous quitter pour des raisons de santé.

Gaby lui remet une grande bouteille, comme témoignage de notre reconnaissance pour tout le travail accompli durant ces nombreuses années. Un bouquet de fleur est remis également à Armelle, son épouse, pour les nombreux coups de mains donnés lors des diverses animations.

Pour le surplus, les six autres membres du comité se remettent à disposition pour une nouvelle période. Ce qui ne signifie pas forcément que tout le monde ira au bout de ces trois ans. Fabrice lance un appel pour compléter notre équipe. Celle ou celui qui serait intéressé peut se manifester dès à présent..

Il précise aussi que la tente, les six tables et 12 bancs, actuellement stockés chez Rio, doivent trouver un nouvel emplacement. Personne ne se manifeste.

Il demande si tout le monde approuve la composition du comité actuel. L'assemblée applaudit et approuve à l'unanimité.

8 Cotisations annuelles

Proposition du comité : maintien à CHF 30.-.
Pas d'opposition ou autres propositions.

9 Information sur la Soupe Nationale

Comme de coutume, la traditionnelle "soupe de la Fête Nationale" aura lieu le 31 juillet au soir, dès 19h00, au Godet.

Il s'agira cette année d'une soupe revisitée selon une recette originale de l'armée suisse. Une soupe à l'orge que vous avez déjà pu déguster lors des deux fêtes du Lieudit qui se sont déroulées à Montbas.

10 Information sur la Fête du Lieudit

Cette année, c'est au Courtenaz que se déroulera la Fête du Lieudit.

Ce sera le samedi 5 août 2017 dès 11h30. Fabrice rappelle que l'association offre pour CHF 500.- de vin aux organisateurs.

Julien Valloton prend la parole et nous présente les organisateurs de cette année : 4 familles ce sont réunies pour nous préparer une paëlla géante : il s'agit des familles de Guy Roh, Jean-Gabriel Saugy, Alain Coppey et lui-même.

Le montage de la ou des tentes se fera le vendredi 4 août dès 14h00 au Courtenaz.

Bienvenue aux personnes présentes pour donner un coup de main.

11 Divers

- A. Date de la prochaine AG : samedi 14 juillet 2018 (2^e samedi de juillet).
- B. Lieudit 2018 : probablement à Servaplane, à confirmer avec Régis Papilloud. La date du 1^{er} samedi suivant le 1^{er} août est maintenue c'est-à-dire le samedi 4 août.
- C. Un spectacle est organisé par l'office du tourisme et aura lieu les 28 et 29 juillet au Godet. Il aura lieu au même endroit eu le spectacle du 300^e, sur la plaine du Godet, Les bancs de l'association seront prêtés gratuitement. Toutefois, si la météo devait être maussade, une tente sera mise en location. Du monde est demandé pour le montage de la tente si besoin.

Jacky Sauthier prend la parole et nous parle de ce spectacle intitulé « Les pétales de Marguerite », conté par Aline Gardaz. Le prix fixé est de 10 frs pour les enfants à partir de 10 ans et 20 frs pour les adultes.

Il en profite pour nous parler d'un nouveau tour pédestre organisé par l'office du tourisme. Il s'agit d'une marche de 4 jours, tout compris, avec réservations des gîtes sur le trajet.

D. Fabrice rappelle que les tentes de l'association sont mises en location pour un montant de CHF 150.- pour les non-membres et CHF 100.- pour les membres). Le nouveau chaudron en cuivre de 80 litres est désormais aussi disponible pour un prix CHF 30.-, brûleur compris (sans le gaz). Un dépôt de CHF 100 frs est toutefois demandé en raison de la valeur du chaudron (CHF 900).

Sur le site internet, sous l'onglet « réservation », figurent toutes les dates des réservations.

E. Une nouvelle signalisation vient d'être installée au croisement des routes Derborence/Godet. Il s'agit d'un panneau « cédez le passage » pour les usagers de la route du Godet, les usagers de la route de Derborence étant prioritaires. Un marquage au sol va bientôt compléter ce panneau.

F. La parole est donnée à l'assistance :

- Jean-Jacques Evéquoz nous reparle des toilettes installées à Derborence. Il demande pourquoi des toilettes ne sont pas installées au seul endroit de camping « officiel » de la Vallée. (place en gravier proche de la cabane des chasseurs). Jean-Pierre Penon rectifie : ce n'est pas un endroit officiel mais « admis ». Jacky Sauthier nous rappelle que Derborence est un district franc et une réserve naturelle et qu'aucun camping n'est autorisé. On se demande alors qui contrôle les nombreux campeurs illégaux. Norbert Leyat nous parle des coupes de bois proche du lac de Derborence, des feux, etc.,. Jean-Pierre Penon est interrogé, en tant qu'ancien président de la commune de Conthey : il dit que le garde forestier ainsi que la police doit s'occuper de ces contrôles mais qu'il serait judicieux de leur réécrire à ce sujet. Fabrice va écrire à la commune en signalant les endroits très prisés par les campeurs et les déchets laissés par ceux-ci.
- Micheline Jeandet demande pourquoi les propriétaires de chalets de la vallée ne reçoivent pas de carte leur permettant d'amener leurs encombrants à la déchetterie de Beusson : une demande va être faite à la commune.
- Claudy Rapillard propose qu'une information soit distribuée dans tous les campings de la région, mentionnant que la route d'accès à Derborence est une route difficile et que le camping n'est pas autorisé.
- Jacky Sauthier pense que ce n'est pas une bonne idée, les campeurs installés dans les campings officiels, ne vont pas venir camper à Derborence.
- Noël Roch revient sur l'idée d'installer une belle à ordures pour l'évacuation des encombrants. Nous avons déjà abordé le sujet avec la commune qui ne souhaite pas mettre de benne à disposition, de peur de devoir le faire dans toutes les zones mayen de la commune.
- Micheline demande si avec la fortune de l'association celle-ci ne pourrait pas payer les frais de cette benne.

18h55 Fin de l'assemblée.